

Marché public de services
Voyage scolaire en Provence
Du lundi 08 mars 2027 au vendredi 12 mars 2027

Document unique de consultation
valant règlement de la consultation, cahier des clauses particulières
et acte d'engagement

Date limite de réception des offres : le vendredi 09 octobre 2026 avant midi
<https://mapa.aji-france.com/mapa/>

Procédure adaptée passée en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1
du code de la commande publique

Le présent document fait référence au CCAG-Fournitures Courantes et Services
(Arrêté du 30 mars 2021)

Le présent document comporte 10 pages numérotées de 1 à 10.

Article 1 – Objet de la consultation

Le collège du Cingal – 14680 Bretteville sur Laize souhaite passer un marché pour la réalisation d'un voyage scolaire à destination des environs d'Avignon en 2027 (lot unique).

Aucune tacite reconduction de ce marché n'est prévue.

Dates du voyage scolaire	<ul style="list-style-type: none">➤ Du lundi 08 mars 2027 (J1) au vendredi 12 mars 2027 (J5)➤ 5 jours et 4 nuitées
Participants	<ul style="list-style-type: none">➤ 26 élèves du collège du Cingal et 22 élèves du collège Louis Pergaud - Dozulé➤ 4 enseignants accompagnateurs (02 accompagnateurs par collège) Soit un total de 52 personnes
Programme	<p>Le planning est détaillé en page 4 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Départ du collège du Cingal de Bretteville sur Laize – Rue Camille Blaisot le lundi 08 mars 2027 en soirée – Arrivée à Nîmes prévue le mardi 09 mars 2027 en début de matinée➤ Retour au collège du Cingal de Bretteville sur Laize – Rue Camille Blaisot le samedi 13 mars 2027 en début de matinée➤ L'ordre des visites pourra être modifié, mais toutes les visites devront être prévues.➤ Les réservations doivent être réalisées (y compris pour les visites gratuites) et les règlements versés par avance par le voyageur. Aucun moyen de paiement ne doit être mis à la disposition des accompagnateurs par le prestataire.
Transport	<p>Afin de réaliser le planning présenté en page 4 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Autocar de tourisme Euro 6, de moins de 10 ans, avec chauffeur, dotés de sièges inclinables, d'un micro, d'une vidéo, de la climatisation, de ceintures de sécurité individuelles et de sanitaires, répondant à toutes les normes de sécurité en vigueur et à jour de son contrôle technique➤ Aller et retour depuis le collège et utilisation sur place de l'autocar pour les excursions, dans le respect de la réglementation en matière de temps de conduite, de travail journalier et de repos du conducteur➤ Ferry Ouistreham-Portsmouth aller/retour de jour➤ L'ensemble des frais liés aux transports est inclus dans l'offre : péage, parking...
Hébergement	<p>Le détail est fourni en page 4 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 nuits à Avignon à l'hôtel : chambres multiples possible mais non mixtes➤ 3 nuits à Avignon à l'hôtel pour les accompagnateurs (chambres individuelles à privilégier et non mixtes quoi qu'il en soit)➤ La distance entre le point de rendez-vous et l'hôtel doit permettre un déplacement à pied.➤ L'ensemble des frais liés à l'hébergement du chauffeur de car à l'hôtel sont inclus dans l'offre.
Restauration	<p>Le détail est fourni en page 4 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Pension complète à l'hôtel à Avignon, depuis le dîner du J2 jusqu'au dîner du J5 pour les élèves➤ Pension complète à l'hôtel à Avignon, depuis le dîner du J2 jusqu'au dîner du J5 pour les accompagnateurs➤ Le dîner du J1 est emporté par les élèves et accompagnateurs➤ L'ensemble des frais liés à l'hébergement et la restauration du chauffeur de car est inclus dans l'offre.
Variantes	<ul style="list-style-type: none">➤ Les variantes ne sont pas autorisées.➤ Toute proposition ne répondant pas à l'intégralité du lot sera rejetée.

Assurances	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrat d'assurance voyage multirisque (groupe complet) : annulation individuelle de voyage et annulation totale du groupe (hors COVID), interruption totale ou partielle de séjour, assistance rapatriement, individuelle accident ➤ Assurance assistance, santé, rapatriement, bagages pour tous les participants ➤ Les offres non assorties du détail des garanties et des conditions générales d'assurance seront rejetées.
Support pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fourniture d'une documentation technique pour les professeurs
Assistance	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permanence téléphonique 24h/24 durant l'ensemble du voyage
Handicaps et allergies	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'offre devra proposer les modalités de prise en compte des besoins des élèves en situation de handicap moteur ou à besoin médical spécifique (pathologie, allergies...).
Prix	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le prix du marché revêt la forme d'un prix forfaitaire global, réputé rémunérer l'ensemble de la prestation. Il comprend notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, y compris pour l'étranger. ➤ Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies dans le présent cahier des charges, sauf accord préalable de l'établissement suite à des circonstances exceptionnelles et inévitables. ➤ Il est à noter que le présent voyage est mutualisé entre le collège du Cingal – 14680 Bretteville sur Laize et le collège Louis Pergaud – 14430 Dozulé. Le prestataire devra adresser des devis distincts, dont le montant sera proportionnel au nombre total de participants de chaque établissement scolaire. ➤ Les gratuités pour les accompagnateurs ne sont pas acceptées et devront être intégrées au prix global. ➤ La proposition devra détailler les possibilités de modification à la baisse de l'effectif et spécifier leurs répercussions sur le coût du voyage pour une information donnée un mois avant la date de départ du voyage. ➤ La proposition devra également détailler les possibilités d'annulation et leurs répercussions en termes d'indemnisation en fonction du délai de l'annulation par rapport à la date de départ du voyage. ➤ A noter que lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du marché serait rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose au titulaire (épidémie ou tout autre cas de force majeure), le collège devra disposer du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais et être remboursé de la totalité des sommes versées. ➤ En cas de variation exceptionnelle des prix du marché des produits pétroliers induisant une augmentation du coût des transports, la renégociation du prix se fera sur demande du titulaire du marché, au plus tard 20 jours avant le départ. Au vu des justifications fournies par le titulaire, l'acheteur acceptera ou refusera la variation proposée par le titulaire. En cas de diminution des coûts, une réduction de prix devra être proposée par le titulaire à l'acheteur. ➤ Aucune modification du prix, à la hausse ou à la baisse, ne sera appliquée en cas de variation des taux de change en rapport avec le contrat.

Séjour de 4 jours / 3 nuits en Provence				
	Mardi 09/03/2027	Mercredi 10/03/2027	Jeudi 11/03/2027	Vendredi 16/04/2027
Petit-déjeuner	Sans objet		A l'hôtel	
Matin	Visite de la ville de Nîmes Visite des Arènes avec audioguides	Visite du théâtre antique d'Orange avec audioguides Découverte libre de la ville	Visite guidée du site antique de Glanum sur la thématique « la vie quotidienne d'un habitant de Glanum »	Arles : Visite du musée départemental Arles Antique
Déjeuner	Sans objet	Paniers-repas fournis par l'hôtel		
Après-midi	Visite de Nîmes (La Maison carrée, les jardins de la Fontaine et la Tour Magne)	Visite guidée du site antique de Puymartin ou de la Villasse, puis visite libre de l'autre site	Course d'orientation au Pont du Gard Découverte libre des espaces culturels (musée, ciné, Ludo)	Visite libre de la ville d'Arles : Arènes, Thermes, Alyscamps, Cloître
Dîner	A l'hôtel dans les environs d'Avignon		<u>Option incluse</u> : Dîner au restaurant	
Soirée et nuit	A l'hôtel dans les environs d'Avignon		Départ vers le collège pour une arrivée le lendemain matin	

Article 2 : Conditions de la consultation

Procédure	➤ Marché à procédure adaptée (MAPA), passé selon les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique du 1 ^{er} avril 2019
Négociation	➤ Marché attribué sur la base des offres initiales, sans négociation
Remise des offres	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La date limite de réception des offres est fixée au 09 octobre 2026, midi, heure de Paris ➤ Aucun message parvenu au-delà de cette date, ne sera lu. ➤ Les offres devront être transmises sur le site AJI : https://mapa.aji-france.com/mapa/
Délai de validité des offres	➤ 60 jours (soixante jours), à compter du 09 octobre 2026, midi
Pièces contractuelles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'acte d'engagement complété et signé ; ➤ Le présent cahier des clauses particulières (le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire mis à part) ; ➤ Le CCAG-FCS en vigueur à la date limite de réception des offres. ➤ Le mémoire technique du candidat explicitant l'offre et basé sur les critères de notation ; ➤ Les conditions propres au voyageur, fournies par celui-ci et signées ;
Dossier de consultation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dossier de consultation est constitué du présent document. En aucun cas les clauses du présent cahier des charges ne peuvent être modifiées par le candidat. ➤ Une copie du dossier de consultation peut être consultée sur le site AJI ou demandée par courriel à l'adresse suivante : int.0141312a@ac-normandie.fr ➤ Seul l'exemplaire original détenu par l'établissement fait foi.
Pièces de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un devis, rédigé en français et présenté en euros ; ➤ Le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire présenté en euros (page 10) ; ➤ L'acte d'engagement complété et signé ; ➤ Tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par un candidat à la compréhension et à la présentation de son offre. <p>En cas de contradiction entre les montants, c'est le chiffre figurant sur l'acte d'engagement qui sera pris en compte.</p>
Copie de sauvegarde	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conformément à l'article R2132-11 relatif aux marchés publics, les candidats qui transmettent leurs documents par voie électronique peuvent adresser à l'acheteur, sur support papier ou support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents, établie selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie. ➤ Le pli cacheté comprenant la copie de sauvegarde (scrupuleusement identique à l'offre économique) et portant les mentions « Collège du Cingal – Service Intendance - Copie de sauvegarde Marché voyage Provence 2027 - Ne pas ouvrir par le service courrier - Rue Camille Blaisot – 14680 Bretteville sur Laize » doit être réceptionné, au plus tard, le 09 octobre 2026 avant midi.
Jugement des offres	<p>Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères et pondération suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prix (50%), apprécié à l'aide du devis fourni et de la décomposition du prix global forfaitaire. L'acheteur pourra demander à ce qu'une offre anormalement basse soit justifiée. Elle pourra être rejetée par l'acheteur. ➤ Qualité des prestations proposées (35%) : respect du programme des visites ; transport (fiabilité, confort, garanties de sécurité, équipements, performance environnementale) ; description des lieux d'hébergement et nombre de personnes par chambre ; description des paniers-repas ; ➤ Services associés (10%) : assurances, conditions d'annulation et de report ; révision du nombre de participants ; conditions de paiement ; contact sur site et assistance technique (aide médicale, consulaire...); ➤ Conditions particulières propres que le voyageur souhaite intégrer au contrat (5%) : plus les clauses du voyageur sont contraignantes et moins sa note sera élevée.

Attribution	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Attribution sur la base des offres initiales, sans négociation, au candidat ayant présenté l'offre respectant les exigences formulées dans ce document de consultation et économiquement la plus avantageuse sur la base des critères énoncés précédemment.
Information des candidats évincés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Notification du rejet de la candidature ou/et de l'offre du soumissionnaire par messagerie électronique ➤ Tout soumissionnaire dont la candidature ou l'offre a été rejetée pourra obtenir les motifs de ce rejet.
Signature du marché	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Par le chef d'établissement, après autorisation du conseil d'administration et acceptation des autorités de contrôle
Notification au candidat retenu	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Notification à l'attributaire par messagerie électronique (date de réception) ➤ Nul autre document que ceux rédigés par l'établissement et constituant le contrat de voyage ne sera signé par le pouvoir adjudicateur.
Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché	<p>Dans un délai qui ne pourra être supérieur à 5 jours, il conviendra que l'attributaire remette les documents suivants à l'acheteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les pièces prévues aux articles D8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du Code du travail ➤ Attestation de fourniture de déclarations sociales émanant d'un organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales, datant de moins de 6 mois (article D8222-5-1^a du Code du travail ➤ Attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscales, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires (articles D8222-5-1^b du Code du travail) ➤ Extrait de l'inscription au RDC (ou K bis), délivré par les services du greffe du tribunal du commerce, datant de moins de 3 mois ➤ Extrait de l'inscription au registre d'immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours, datant de moins de 3 ans ➤ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que l'attributaire a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.
Factures et règlements	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les règlements sont effectués par le collège par virements administratifs, sur production d'une demande de paiement. Cette dernière devra comporter les mentions légales et être déposée sur le portail public de facturation Chorus Portail Pro. Le SIRET d'identification du collège est : 191 413 129 00013 (pas de code de service). ➤ Les règlements seront effectués sur le compte figurant sur l'acte d'engagement. ➤ Le délai de paiement des sommes dues en exécution du marché est fixé à 30 jours, à réception de la demande de paiement. <p>Sont désignés pour les règlements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ordonnateur : Monsieur le Principal du collège du Cingal - 14680 Bretteville sur Laize ➤ Comptable assignataire des paiements : Madame / Monsieur l'agent comptable du LPO Jean Rostand – 14000 Caen
Acomptes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Deux acomptes, sur la base du descriptif des prestations effectuées et de leur montant produit par le titulaire, pourront être prévus dans l'offre, sur production de deux demandes de paiement, dans le respect de la réglementation comptable propre aux établissements publics d'enseignement : 30% en décembre 2026 et 40% en janvier 2027. ➤ Le solde de 30% pourra être payé, avant le départ des élèves et des accompagnateurs, sur présentation de la facture globale, déduction faite des deux acomptes et à réception de l'ensemble des documents permettant la réalisation du voyage.
Déclaration sans suite	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour un motif d'intérêt général motivé, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. La déclaration sans suite peut intervenir à tout moment de la procédure, jusqu'à la signature du marché, et ce sans délai, même si ce dernier a été attribué. Le candidat retenu, quand bien même le marché lui est attribué, ne peut prétendre à aucune indemnité compensatoire en raison de l'absence de droit acquis à la signature du contrat.
Résiliation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le marché peut être résilié par l'acheteur en application des articles 38 à 45 du CCAG-FCS.

Règlement alternatif des différends	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les parties se tiennent mutuellement informées des éventuelles difficultés qui pourraient naître de l'exécution du présent marché et s'efforcent de trouver des solutions à l'amiable. ➤ En l'absence de solution, le règlement des litiges portant sur l'interprétation et/ou l'exécution du marché relève du Tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur le Duc – 14000 Caen
Organe chargé des procédures de médiation	<p>En cas de désaccord, le Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nantes (CCIRA de Nantes) peut être saisi, soit par le pouvoir adjudicateur, soit par le titulaire, conformément à l'article D2197-15 du Code de la commande publique :</p> <p>DREETS des pays de la Loire Immeuble Skyline 22 mail Pablo Picasso BP 24209 44042 Nantes Cedex 1</p>
Cession ou nantissement des créances	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'acheteur doit être informé de la cession ou du nantissement de la créance détenue par le titulaire du marché. ➤ Le bénéficiaire de la cession ou du nantissement notifie cette cession ou ce nantissement au comptable public assignataire.
Renseignements complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour tout renseignement complémentaire, le candidat peut contacter l'acheteur à l'adresse suivante : Int.0141312a@ac-normandie.fr
Confidentialité et Protection des données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le titulaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que les informations, documents ou éléments présentant un caractère confidentiel, ne soient divulgués à des tiers. ➤ Le titulaire est tenu au respect des règles européennes et françaises applicables au traitement des données à caractère personnel éventuellement mis en œuvre aux fins de l'exécution du marché.
Conservation des documents	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conservation des documents relatifs à la procédure de passation du marché pour une durée de 6 ans, à compter de la date de signature du marché.

Acte d'engagement

Le présent acte d'engagement comporte 2 pages numérotées de 8 à 9 et une annexe (p10).

Nom du candidat :

Article 1 – Identifiants

Objet du marché

Le collège du Cingal de Bretteville sur Laize souhaite passer un marché pour la réalisation d'un voyage scolaire à destination de la Provence pour 48 élèves âgés de 14 et 15 ans et 4 enseignants accompagnateurs (08-13 mars 2027).

Pouvoir adjudicateur

Collège du Cingal

Rue Camille Blaisot

14680 Bretteville sur Laize

Représenté par Monsieur Stéphane Ybert, Chef d'établissement et ordonnateur des dépenses et des recettes

Comptable assignataire :

Madame / Monsieur l'Agent comptable

LPO Jean Rostand

Route d'Ifs

14000 Caen

Article 2 – Engagement du candidat

Je soussigné(e), (nom prénom)

Agissant au nom et pour le compte de (intitulé complet de forme juridique de la société) :
.....
.....

Domicilié :

N° de téléphone :

Email :

Immatriculation à l'INSEE :

- N° d'identité d'entreprise (SIRET) :
- Code d'activité économique principale (APE) :
- Numéro d'inscription au registre du commerce :

Numéro ATOUT France :

Garantie financière :

Après avoir pris connaissance du document unique de consultation, que je déclare accepter sans modifications ni réserves,
Après avoir fourni, en cours de validité à la date du voyage :

- une attestation d'inscription au registre d'immatriculation des agents de voyage et autres opérateurs de la vente de voyages et séjours,
- une copie du contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle adaptée à l'activité « Organisation de vente de voyages et de séjours »,

- 1- **M'engage**, conformément aux stipulations du dossier de consultation et de l'annexe « Décomposition du prix global et forfaitaire », à exécuter les prestations demandées, objet du marché, au prix ci-dessous :
.....

Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquée dans le document de consultation, soit 60 jours.

- 2- **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction des articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés (articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail) ;
- 3- **Atteste** sur l'honneur disposer de la capacité économique et financière (solidité et solvabilité de l'entreprise) et des capacités techniques et professionnelles (effectifs, qualifications...) conformément à l'article R2143-3 du code de la commande publique.
- 4- **Demande** que l'établissement public local d'enseignement règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (joindre un RIB) :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code banque :

Code guichet :

Numéro de compte :

Clé RIB :

IBAN :

BIC :

A, le

Nom :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé » et cachet de la société :

Article 3 – Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A, le

Le Pouvoir adjudicateur
Stéphane YBERT

ANNEXE

Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

Voyage en Provence du 08 au 13 mars 2027

Pour 48 élèves et 4 accompagnateurs

Prestations	Prix HT en euros En chiffres et en lettres	Prix TTC en euros En chiffres et en lettres
Prestations de transport, d'hébergement et de restauration en pension complète pour un voyage en Provence du 08 au 13 mars 2027 pour 48 élèves et 4 accompagnateurs		
Transport		
Hébergement		
Restauration		
Remises		
Repas sur le ferry		
Visites		
Assurances		
Merci d'indiquer le prix par personne		

Fait à, le

Tampon et signature du soumissionnaire (après la mention manuscrite « lu et approuvé »)